

date de convocation : 16 janvier 2018 Affiché le : 27 janvier 2018 retiré le : 27 mars 2018

conseillers élus : 11 - conseillers en fonction : 09 - présent : 08

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2018
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT

Étaient présents : Mesdames Alice BERNHARDT, Virginie MANAKOFAIVA et Messieurs Jean-Marie BOHLI, François GRUNEWALD, Jean-Jacques GUTH, Benoît HAAGEN, Raymond LABRUDE, Raymond SCHIRMER.

Absent excusé : monsieur Jean-Marc KAELBEL,

Procuration : monsieur Jean-Marc KAELBEL a donné procuration à Monsieur Jean-Marie BOHLI

Madame Catherine CORDEIL a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, ouvre la séance à 19h30

Ordre du jour :

1. Approbation du P. V. de la séance du 07 décembre 2017,
2. Cession du bail de la chasse,
3. Remboursement des frais de missions des élus,
4. O. N. F. : programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes,
5. Permis de construire toit plat,
6. Modification P. L. U. toit plat, sans enquête publique.
7. Détermination du taux de remboursement des factures d'eau de l'école par le syndical intercommunal scolaire,
8. Divers.

POINT 01 : Approbation du P.V. de la séance du 07 décembre 2017.

le procès-verbal dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 02 Dél. 01/2018 ET 02/2018 : Cession du bail de la chasse.

À la demande de monsieur Patrice MATHEY et après consultation de la commission communale consultative de la chasse réunie le jeudi 11 janvier 2018, le conseil municipal attribue la chasse (lot 1) (même loyer) à monsieur Paul LIODON, domicilié à 68290 KIRCHBERG, 3 rue de la vallée. (à compter du 1^{er} février 2018). Monsieur Patrick MATHEY reste permissionnaire.

POINT 03 Dél. 03/2018 : Remboursement des frais de missions des élus.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **accepte** de rembourser les frais de déplacements (carburant) des élus municipaux dans l'exercice habituel de leur mandat ; dans les conditions fixées par la législation.

POINT 04 Dél. 04/2018 : O. N. F. : programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **accepte** l'exploitation sur pied des coupes proposées par l'O. N. F. parcelle 7i (section : 01 parcelle : 01)

et 8i (section : 10 parcelle : 47) pour un total de 164m³ pour une recette nette HT prévisionnelle de 1690 €,

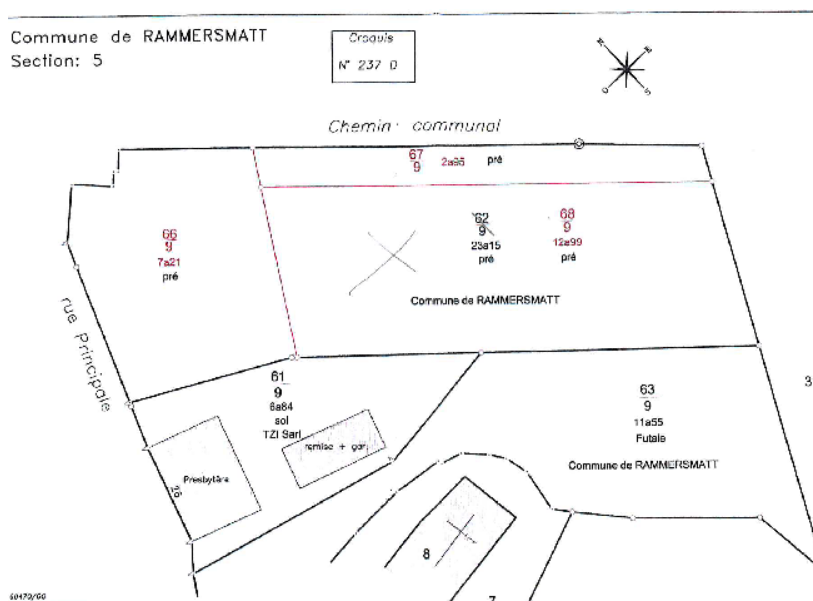
Les travaux proposés, parcelle 5i (section : 18 parcelle : 230) par l'O. N. F. consistent à mettre en peinture les limites.

Les travaux nécessitant aucune compétence professionnelle, pourront être exécutés par la commune.

Il précise qu'il y aura des frais de garderie pour l'année 2018.

POINT 05 Dél. 05/2018 : Permis de construire toit plat.

le conseil municipal **autorise** à une (1) voix contre et huit (8) voix pour, le maire à délivrer le permis de construire de la maison (à toit plat non végétalisé) sur la section 05, parcelles 67 et 68.



POINT 06 Dél. 06/2018 : Modification P. L. U. toit plat, superficie sans enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise** à deux (2) voix contre et six (6) voix pour le maire à lancer la procédure de modification du P.L.U. ; afin d'accepter en zone UB, UC et AU les constructions à toits plats végétalisés ou non et quelle que soit la superficie du toit.

POINT 07 Dél. 07/2018 : Détermination du taux de remboursement des factures d'eau de l'école au syndical intercommunal scolaire.

Considérant qu'il n'y a qu'un compteur d'eau pour la mairie, salle multi-activité et l'école,

Le conseil municipal **fixe** à l'unanimité des membres présents et représentés, le taux de remboursement à 38%.

POINT 08 : Divers.

Il est fait remarquer que la piste cyclable (chemin communal de Rammersmatt vers Roderen) est en très mauvais état.

Le branchement à la fibre est prévue dans les deux -trois mois qui viennent.

La course cycliste du 1 mai 2018 se déroulera à rammersmatt et sera organisée par l'O. M. S. L. C.

Les projets "champs photovoltaïque" et "d'éoliennes" mis en veille sont réactivés.

La séance est levée à 20h45.